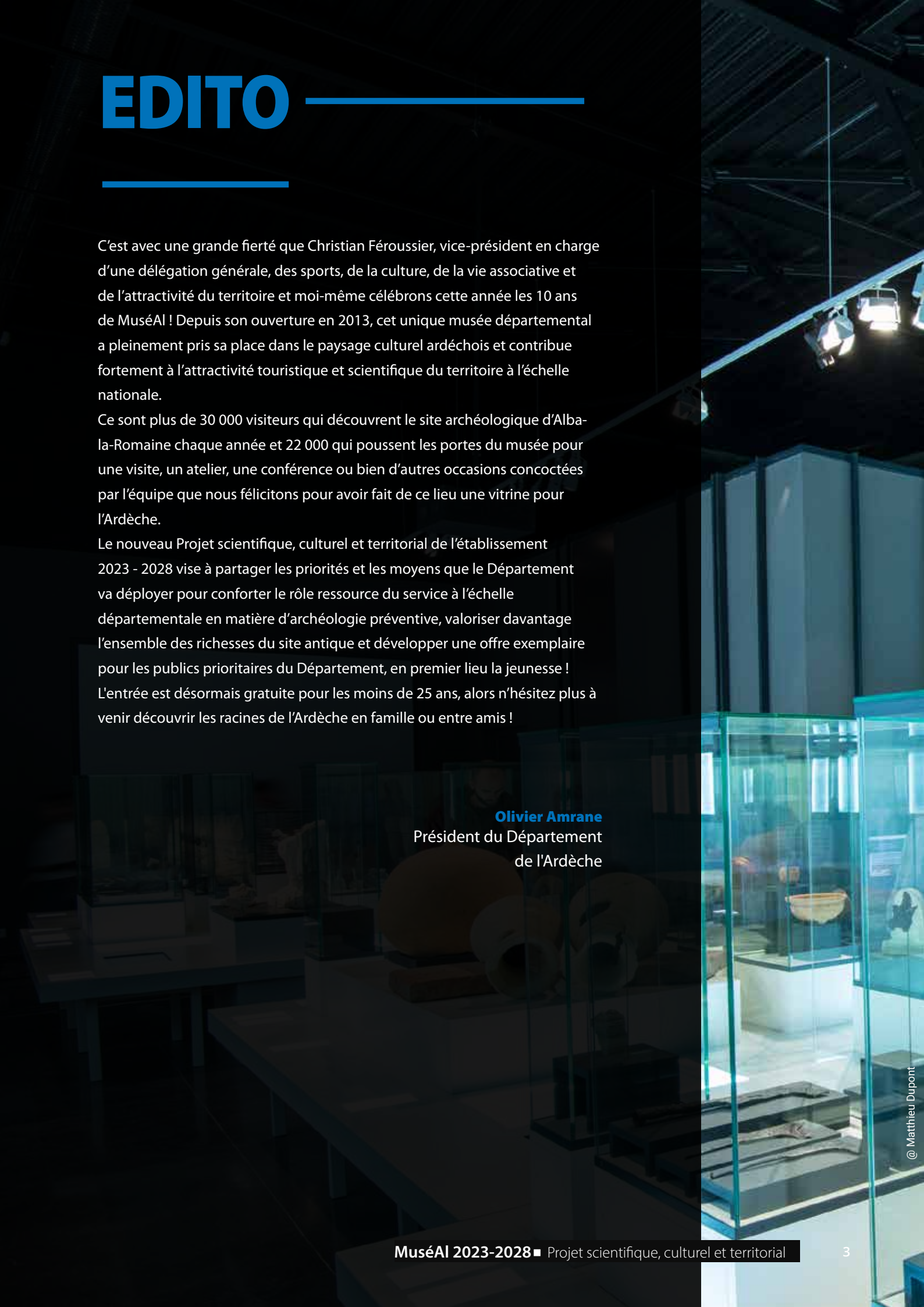




MUSÉAL 2023-2028

PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TERRITORIAL

EDITO



C'est avec une grande fierté que Christian Féroussier, vice-président en charge d'une délégation générale, des sports, de la culture, de la vie associative et de l'attractivité du territoire et moi-même célébrons cette année les 10 ans de MuséAl ! Depuis son ouverture en 2013, cet unique musée départemental a pleinement pris sa place dans le paysage culturel ardéchois et contribue fortement à l'attractivité touristique et scientifique du territoire à l'échelle nationale.

Ce sont plus de 30 000 visiteurs qui découvrent le site archéologique d'Alba-la-Romaine chaque année et 22 000 qui poussent les portes du musée pour une visite, un atelier, une conférence ou bien d'autres occasions concoctées par l'équipe que nous félicitons pour avoir fait de ce lieu une vitrine pour l'Ardèche.

Le nouveau Projet scientifique, culturel et territorial de l'établissement 2023 - 2028 vise à partager les priorités et les moyens que le Département va déployer pour conforter le rôle ressource du service à l'échelle départementale en matière d'archéologie préventive, valoriser davantage l'ensemble des richesses du site antique et développer une offre exemplaire pour les publics prioritaires du Département, en premier lieu la jeunesse ! L'entrée est désormais gratuite pour les moins de 25 ans, alors n'hésitez plus à venir découvrir les racines de l'Ardèche en famille ou entre amis !

Olivier Amrane
Président du Département
de l'Ardèche

PRÉFACE

10 ans, et un nouveau souffle !

Dix ans ! Dix ans déjà, que le Département a conçu et ouvert cet équipement au public. Initialement pensé comme une structure touristique à forte variation saisonnière, le musée a ensuite trouvé sa place dans le paysage des acteurs culturels locaux. Pleinement intégré à la politique culturelle départementale, il est désormais bien connu du public local et partie prenante du développement territorial, de l'éducation artistique et culturelle, de l'accueil des scolaires in situ et hors-les-murs et des structures du champ social. Le musée de site a ensuite fusionné en 2018 avec la cellule archéologique départementale, seul opérateur public d'Ardèche à être habilité par l'État à effectuer la mission de service public de diagnostics d'archéologie préventive, en lien avec la DRAC et prioritairement à destination des aménageurs publics. Il est aujourd'hui temps de repenser l'avenir, de donner à ce service une unité, au service de la politique départementale d'attractivité du territoire et de lui donner désormais une envergure plus étendue.

Pourquoi un « Projet scientifique, culturel et territorial » ?

Ce document, rédigé en concertation avec les partenaires, acteurs du territoire et habitants est le document-cadre du service archéologique pour les années 2023 à 2028. Voté par l'assemblée départementale de l'Ardèche, tutelle du service géré en régie directe, il donne les grands axes d'orientation de ce service public territorial de l'archéologie. Il permet à tout un chacun de disposer d'informations à jour et validées sur son fonctionnement. Il sert de document de référence quant à l'équilibre choisi par la collectivité entre le cadre légal des musées, des monuments historiques et de l'archéologie et sa politique locale. Il rend compréhensible et lisible la place du service dans la direction de la culture, des sports, de la jeunesse et de la vie associative et plus globalement dans la stratégie départementale d'attractivité. Il est aussi utile pour planifier les dépenses, en particulier celles d'investissement. C'est également le document de référence qui permet l'évaluation de la politique du service, par l'explicitation des termes de référence, des critères et des indicateurs de réussite. Il permet aussi aux partenaires professionnels de saisir sa place dans le paysage culturel et touristique local, notamment de prendre connaissance des intentions, des objectifs opérationnels, du calendrier de déploiement de ceux-ci et des souhaits de mutualisation et de concertation.

Le service archéologique départemental étant également gestionnaire du musée romain d'Alba, son siège, il comprendra dans les mois qui viennent une déclinaison technique dédiée au musée, le Projet scientifique et culturel du musée, document obligatoire des musées détenant l'appellation « musées de France », sous contrôle scientifique et technique de l'État (DRAC AURA), qui fait un bilan critique de l'existant afin de donner les grands axes de développement à venir.

A travers son musée et le site archéologique d'Alba-la-Romaine, capitale romaine des Helviens, les opérations de prospection et de fouilles archéologiques, les expertises des découvertes sur le territoire, les nombreux ateliers pédagogiques, conférences et spectacles organisés in situ et hors-les-murs, le Département de l'Ardèche protège et met en valeur son patrimoine archéologique. Cet ambitieux projet scientifique, culturel et territorial donne de nouveaux axes directeurs au service archéologique départemental de l'Ardèche pour les cinq ans à venir, assurant ainsi les Ardéchois de l'engagement de la collectivité dans la conservation et la valorisation de leur patrimoine.

Méthodologie adoptée

La conception de ce document fut participative : en interne, d'une part, avec consultation de tous les agents du service et des personnes ressources identifiées dans les autres services de la même collectivité ; tournée vers l'extérieur, via la consultation de nombreux partenaires (tourisme, éducation, associations, autres musées, Master médiation culturelle...) et public, d'autre part, grâce à l'organisation en présentiel et sur Internet de consultations thématiques, intéressant particulièrement les habitants et touristes, avec le soutien des BTS tourisme de Privas. Il donna ensuite lieu à des réunions techniques avec cadres et élus, puis à une rédaction collégiale par les agents du service, et enfin à une relecture par les cadres de la direction, les élus départementaux et les services concernés de l'État.

Rédaction

Sophie Chaussignand, archéologue médiatrice culturelle, référente pour les publics scolaires

Caroline Daviaud, archéologue médiatrice culturelle, référente pour les publics du champ social

Natacha Durovray, agent d'accueil, notamment en charge de la communication

Laurence Guer, guide-conférencière

Adeline Klee, chargée de développement des publics

Nicolas Lateur, archéologue-paléontologue préhistorien, responsable scientifique des collections, adjoint au chef d'établissement ERP, assistant de prévention

Emmanuel Mylle, responsable technique, adjoint au chef d'établissement ERP

Audrey Roche, cheffe de service de MuséAI, cheffe d'établissement ERP

Audrey Saison, archéologue antiquisante, responsable scientifique du site archéologique d'Alba et du centre de documentation

Mathieu Savin, apprenti guide-conférencier au Cermosem/univ. Grenoble Alpes

Julie Teyssier, agent d'accueil et d'administration, notamment en charge des finances

.....
Vote : approuvé à l'unanimité par l'assemblée plénière du Conseil départemental de l'Ardèche le 16 juin 2023



@ Matthieu Dupont

SOMMAIRE

Introduction

Axe 1 : conforter MuséAl comme le service public territorial départemental de référence en matière d'archéologie ardéchoise

- 1.1 MuséAl, le pôle scientifique de référence sur les Helviens
 - 1.1.1 La gestion des données
 - 1.1.2 La gestion des vestiges
 - Les biens archéologiques mobiliers conservés au CCE
 - La gestion de la collection « Musée de France »
 - La gestion du site archéologique de l'antique Alba
- 1.2 MuséAl, un service territorial conventionné avec les services de l'État, pour une action concertée des services publics de l'archéologie en Ardèche
 - 1.2.1 Un service habilité pour la mission de service public d'archéologie préventive (SRA)
 - 1.2.2 Lien avec les autres services de l'État (SMF, CRMH, UDAP, INRAP)

Axe 2 : développer la qualité et la visibilité des pôles d'attractivité touristique gérés par MuséAl

- 2.1 Conforter la gestion en régie directe de sites archéologiques ardéchois
 - 2.1.1 L'antique ville d'Alba
 - 2.1.2 Le musée romain d'Alba (146 m² d'exposition permanente et 112 m² d'exposition temporaire)
 - 2.1.3 Développer la gestion de sites satellites
 - La villa romaine de Bas-Juliau
 - Le sanctuaire de territoire de Bagnols
- 2.2 Consolider l'intégration de l'offre de MuséAl à la politique d'attractivité touristique du Département et aux réseaux touristiques existants
 - 2.2.1 Conforter la qualité de l'offre et la faire connaître et reconnaître
 - 2.2.2 Un service départemental, vitrine de l'Ardèche
 - 2.2.3 Conforter l'intégration de MuséAl aux réseaux de cyclotourisme via le label Accueil vélo
 - 2.2.4 Conforter l'intégration de MuséAl aux réseaux d'œnotourisme via le label Vignobles et Découvertes
 - 2.2.5 Développer une offre d'affaires
- 2.3 Un centre culturel du Sud-Ardèche

Axe 3 : positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les publics prioritaires du Département (jeunesse, associations et acteurs du champ social)

- 3.1 Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour la jeunesse (0-25 ans)
- 3.2 Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les associations
- 3.3 Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les acteurs du champ social

Conclusion : vie du PSCT, évaluation, amélioration continue

INTRODUCTION GÉNÉRALE



Un service issu de la fusion d'un musée de site archéologique et de la mission départementale d'archéologie préventive

Le service archéologique départemental, tel qu'il est constitué actuellement, s'est développé à partir de deux entités de la collectivité départementale originellement distinctes. La première, MuséAl, musée du site antique d'Alba-la-Romaine est le fruit de longues décennies de recherches archéologiques, d'actions de restauration et de valorisation des vestiges de l'antique ville d'Alba. L'émergence d'un nouveau contexte culturel à la fin des années 2000, autour du volet territorial de la grotte Chauvet et du Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional, a été l'occasion de projeter la création d'un musée de site autour d'une collection Musée de France, qui s'est concrétisée par l'inauguration de MuséAl en octobre 2013.

Parallèlement, un service de la collectivité dédié à l'archéologie préventive a vu le jour en 2007 (cellule archéologique). D'abord installé à Privas, ce service a fusionné et est venu rejoindre MuséAl à la fin de l'année 2018, dans une volonté de créer un « Pôle archéologique départemental » pouvant apporter un nouveau dynamisme à partir de missions partagées d'expertise, d'étude, de conservation et de valorisation du patrimoine ardéchois. Le service forme désormais une seule et même équipe.



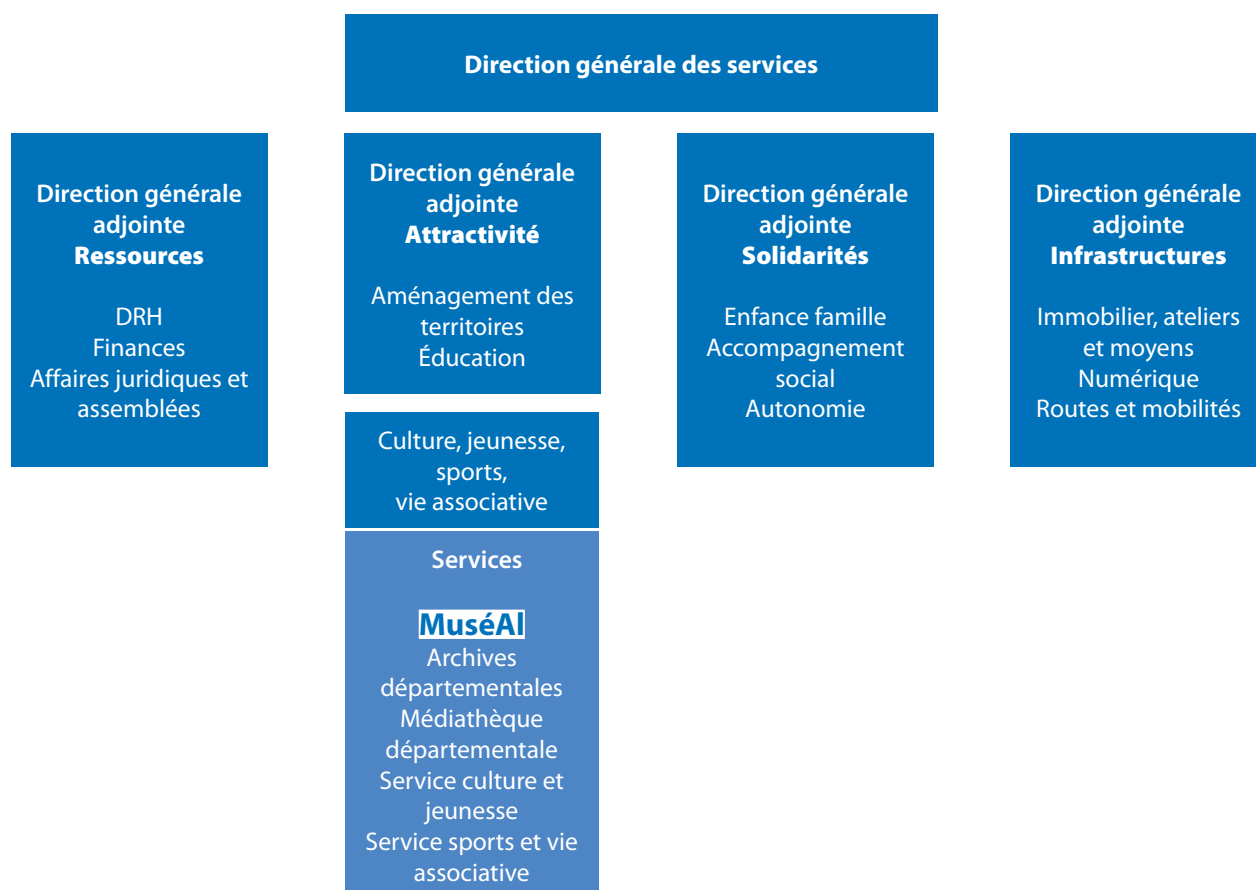
UN SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL PARTIE PRENANTE DE LA POLITIQUE D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Depuis le 1^{er} avril 2022, suite à une réorganisation des services départementaux reflétant les délégations de l'exécutif installé depuis juillet 2021, le service archéologique départemental de l'Ardèche est rattaché à la Direction culture, sports, jeunesse et vie associative, sous la houlette des deux vice-présidents en charge de ces thématiques. Cette direction comprend aussi les Archives départementales, la Médiathèque départementale, le service sports et vie associative et le service culture et jeunesse.

La direction est elle-même rattachée à la Direction générale adjointe de l'attractivité (DGAA), tout comme la Direction de l'aménagement et la Direction de l'éducation et de la relation aux collèges. La mise en synergie de ces services au sein d'une même DGA a pour mission d'assurer une fluidité et une cohérence dans l'application des politiques départementales afférentes.

Le service peut compter sur le concours d'autres services rattachés à d'autres directions, notamment en ce qui concerne la santé et la sécurité, les ressources humaines, l'informatique et les moyens techniques.

Place du service « MuséAl » dans la collectivité



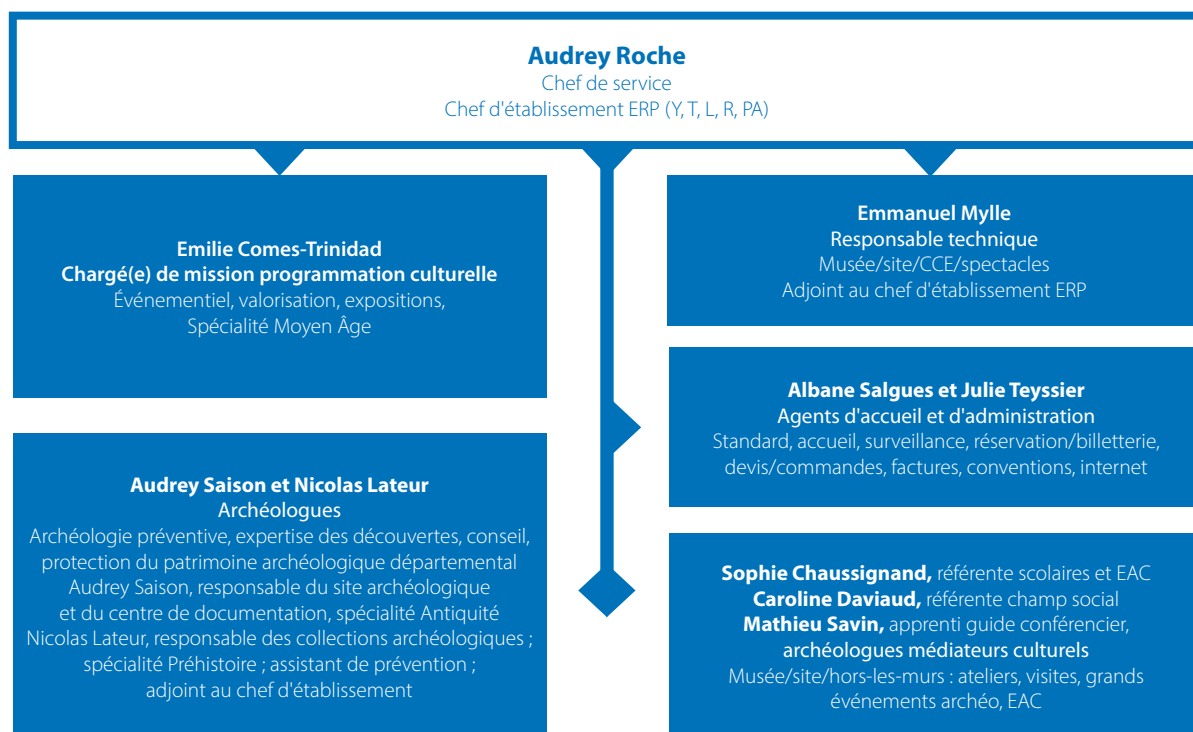
UNE ÉQUIPE UNIFIÉE DÉDIÉE À L'ARCHÉOLOGIE BASÉE À ALBA-LA-ROMAINE

Le service, issu de la fusion du musée de site « MuséAl » et de la mission archéologique départementale, initialement tous deux rattachés à la direction Culture, constituent désormais un seul service, dont tous les agents sont basés à Alba-la-Romaine.

Le service comprend, au sein d'une même équipe, le personnel scientifique (deux archéologues en cat. A), le personnel de médiation culturelle (deux postes en B), le personnel d'accueil et d'administration (2 en C), le personnel technique (1 en C) et le personnel dédié à la programmation culturelle (1 en A). Ce sont les mêmes personnes qui gèrent le mobilier d'étude d'Alba, la collection « Musée de France » et le mobilier du Centre de conservation et d'étude sous garde de l'État, qui administrent le service (conventions, exécution du budget, standard, réservation, courrier), réalisent les actions de médiation dans et hors-les-murs et la maintenance ou le soutien techniques.

La totalité de l'équipe travaille au sein d'un édifice à l'architecture moderne dans un village rural, à deux pas d'un site archéologique majeur pour l'Ardèche - capitale des Helviens à l'époque romaine - aménagé pour la visite et les spectacles. Le Centre de conservation et d'étude (CCE), situé à 400 m du siège, conserve les 700 000 objets archéologiques historiques de l'Ardèche, par convention avec l'État, en complément de ceux de Soyons et d'Ornac.

Organigramme du service



MUSÉAL EN CHIFFRES

- 1 726 : date de la découverte du site archéologique
- 1 000 objets « Musée de France/Trésors nationaux »
- 700 000 objets archéologiques ardéchois conservés au Centre de conservation et d'étude par convention avec l'État, dont 500 000 appartenant au domaine public du Département
- 850 m² dont 258 m² dédiés aux expositions et 80 m² aux ateliers archéologiques
- 9 postes permanents à temps complet et 1 apprenti
- 27 ateliers archéologiques au catalogue
- 4 visites (musée, site, exposition temporaire, « Pierre et Vin »)
- 2 parcours extérieurs : archéologie et biodiversité végétale et animale
- 30 000 visiteurs sur le site archéologique, 22 000 visiteurs au musée
- Public ardéchois à 40 %, drômois à 23 %
- 10 ans en 2023 !

GRANDS PRINCIPES TRANSVERSAUX

De grands principes directeurs sous-tendent toutes les actions du service :

- **Un service en synergie avec les autres services départementaux**, et plus particulièrement le **Service culture et jeunesse**, que ce soit pour l'accompagnement des projets de protection ou de mise en valeur du patrimoine, mais aussi pour la valorisation de la création artistique, le développement des dynamiques d'éducation artistique et culturelle ou la mise en œuvre de la politique jeunesse ; ainsi qu'avec la **Médiathèque départementale** et les **Archives départementales**, notamment pour la mise en place de projets communs (EAC, expositions, mise en commun de formations, prêt de documents ou d'objets, partage de données...) ; le service peut également compter sur le soutien des services départementaux, sans lesquels le PSCT ne pourrait être mis en œuvre (DRH, service informatique, service des bâtiments, routes etc.) ;
- **Un service ressource pour les acteurs du territoire (collectivités, associations, particuliers)**, notamment pour concilier protection du patrimoine archéologique et développement territorial contemporain ;
- **Un service « de son temps » ouvert sur le monde contemporain**, qui s'autorise des activités en lien avec les fêtes populaires afin de renouveler son public (Halloween, chasse aux œufs, contes de Noël, ateliers bien-être...) et d'expérimenter avec les publics afin d'innover et de moderniser l'action publique ;
- **Un service qui « sort de ses murs » pour être utile à tout le territoire ardéchois**, qu'il s'agisse d'effectuer de la médiation culturelle « hors-les-murs », de prêter des expositions, d'intervenir dans l'Éducation artistique et culturelle, mais aussi par une forte présence sur Internet (musée virtuel, numérisation 3d des expositions et dans les congrès et manifestations).

MUSÉAL 2023-2028

AXES PRIORITAIRES DE DÉVELOPPEMENT

AXE 1 : conforter MuséAl comme le service public territorial départemental de référence en matière d'archéologie ardéchoise

1.1 MuséAl, pôle scientifique de référence sur les Helviens

1.1.1 La gestion des données

État des lieux

Le Service archéologique départemental est une structure de référence en matière d'archéologie territoriale. Sa connaissance scientifique du territoire en fait un interlocuteur de premier plan tant pour les habitants que pour les aménageurs ou les services de l'État. Il génère des données scientifiques qu'il peut exploiter et valoriser directement via des conférences, des expositions ou des documents de médiation. Le Service archéologique pilote tout particulièrement les recherches scientifiques concernant la période antique et la cité des Helviens. Il supervise des prospections géophysiques qui livrent des résultats exceptionnels sur la densité des vestiges de la ville antique d'Alba.

La complémentarité des deux archéologues (un antiquisant, un paléontologue-préhistorien-spéléologue) permet en outre au Département d'intervenir sur de nombreux sujets et périodes, notamment en matière d'expertise du patrimoine découvert en milieu souterrain, et en fait un partenaire et référent incontournable, notamment auprès du Service régional de l'archéologie, basé à Lyon.

Le service gère, par ailleurs, un centre de documentation qui possède une bibliothèque comptabilisant plus de 1 000 ouvrages, plus de 2 000 articles ainsi qu'un fonds numérisé. Il reçoit l'ensemble des rapports des opérations archéologiques effectuées sur son territoire. Le fonds de la bibliothèque est inventorié sur base de données File Maker, base gérée par l'un des deux archéologues.

Enfin, le Département soutient de longue date la recherche archéologique sur son territoire, via l'attribution de subventions. Intégrée au budget de MuséAl, cette aide vient soutenir les porteurs de projet de recherche archéologique en Ardèche, avec une exigence de qualité scientifique et de diffusion auprès du grand public en Ardèche.



@ Nicolas Durot

» » » Objectifs 2023-2028

- Créer un comité scientifique
- Être intégré dans les instances consultatives locales en matière d'archéologie
- Informatiser le centre de documentation dans la base du Sudoc
- Accéder au maximum de données de l'archéologie ardéchoise via le Service régional de l'archéologie
- Mettre en place un Système d'information géographique (SIG)
- Enrichir la bibliothèque d'ouvrages de référence
- Sensibiliser les acteurs du patrimoine à la protection du patrimoine archéologique
- Permettre le développement de la recherche archéologique en Ardèche par un soutien financier et en nature
- Développer la compétence Moyen Âge et Moderne au sein du service
- Obtenir le statut de « pôle national de référence » (Loi LCAP 2016/décret 2017).

1.1.2 La gestion des vestiges

Les biens archéologiques mobiliers conservés au centre de conservation et d'étude (CCE)

État des lieux

Le Service archéologique départemental assure la gestion d'un Centre de conservation et d'étude (CCE) situé à 400 m du musée, par convention avec l'État. Le bâtiment est propriété du Département et a été acquis à 90 % avec l'aide de l'État. Le mobilier intérieur (étagères, transpalette etc.) est propriété de l'État et mis à disposition au Département. Le fonds a notamment été constitué à partir de collections publiques (810 bacs de la commune d'Alba-la-Romaine, 693 bacs du Département) mais aussi privés (673 bacs).

Le CCE n'est pas visitable et n'est pas connu du public. Il a pour vocation d'assurer la conservation du patrimoine archéologique et de favoriser son étude par la recherche scientifique, en accueillant des étudiants, des chercheurs ou encore les agents du Service archéologique départemental pour des expertises. L'ensemble des vestiges conservés constitue un fonds prioritaire pour alimenter la collection « Musée de France », les expositions temporaires ou, d'une manière générale, les actions de médiation culturelle portées par le Service archéologique départemental. Ces biens peuvent aussi faire l'objet de prêts auprès d'autres institutions muséales, notamment pour y être valorisés lors d'expositions.

Ce CCE conserve sur 390 m² près de 700 000 objets archéologiques. Parmi eux, 500 000 ont été découverts sur le site antique d'Alba-la-Romaine entre les années 1970 et 2000 et appartiennent au domaine public du Département. Il s'agit de biens archéologiques non inscrits à l'inventaire « Musée de France ». Les 200 000 autres objets correspondent aux vestiges archéologiques protohistoriques (âge



du Bronze et âge du Fer) et historiques (Antiquité, Moyen Âge, Époques moderne et contemporaine) de l'ensemble du département de l'Ardèche, de statuts juridiques variés et sous la responsabilité des services de l'État. Aussi, ce CCE fait l'objet d'une co-gestion entre la collectivité départementale et le ministère de la Culture, formalisée à travers une convention signée en 2013, à renouveler en 2023.

Les objets ont été inventoriés par bac sous la base de données FileMaker, avec un classement des différents matériaux par unité stratigraphique de fouille. Ce pré-inventaire avait été réalisé dans un but de transfert de propriété en 2011. A noter que ce CCE est en l'état à pleine capacité et ne peut plus assurer d'entrées de mobilier, alors que nombre d'opérations archéologiques ont eu lieu et vont continuer d'avoir lieu en Ardèche.

Enfin, les conditions de conservation ne sont pas adaptées à la conservation à long terme des objets archéologiques, notamment en termes de sécurité et d'isolation climatique. La sûreté est en revanche correcte.

» » Objectifs 2023-2028

- Augmenter le niveau de sécurité, notamment incendie
- Faire réaliser une étude en conservation préventive (état de conservation, optimisation de la place)
- Amélioration de la conservation (conditionnement, isolation)
- Réaliser un chantier des collections, prioritairement comme chantier-école

LA GESTION DE LA COLLECTION « MUSÉE DE FRANCE »

État des lieux

Le service assure également la gestion directe du musée de France du même nom. Situé en son siège à Alba-la-Romaine, le musée en tant que collection a été constitué par arrêté du 15 mai 2014, c'est-à-dire après l'ouverture de l'établissement. À ce jour, la collection « Musée de France » compte environ 1 000 objets.



@ Nicolas Durot

Initialement géré via la base de données métier « Flora », l'inventaire n'est aujourd'hui plus maintenu sur cette base mais sur tableur. Afin d'exploiter toutes les données et faciliter la recherche des objets en vue de la réalisation d'expositions ou d'articles, il sera nécessaire de réintégrer les données dans une base métier dédiée.

La collection « Musée de France » est cependant en très bon état de conservation et quasiment intégralement présentée de manière permanente car pensée originellement non pas comme un outil de protection juridique mais comme une sélection sur critères muséographiques, en vue de l'ouverture du musée.

A l'heure actuelle, de nombreux autres objets sont candidats à la liste « Musée de France », soit sur critères scientifiques, soit par souci d'homogénéisation des ensembles et un travail scientifique et administratif reste à effectuer afin de planifier les mises à l'inventaire « Musée de France ».

» » » Objectifs 2023-2028

- Effectuer le récolement décennal obligatoire dans les temps (2024-2025)
- Changer de base de données métier
- Mettre en ligne des collections
- Développer le musée virtuel
- Agrandir la collection « Musée de France », prioritairement à partir des ensembles scientifiquement cohérents

LA GESTION DU SITE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ANTIQUE ALBA

État des lieux

Le service assure la gestion du centre monumental de l'antique Alba. Constitué des voies romaines principales, de bâtiments administratifs et religieux, ainsi que du théâtre, il est la raison d'être de l'implantation du musée en ces lieux.

Le site archéologique d'Alba, en tant qu'entité scientifiquement cohérente, s'étend sur toute la commune d'Alba, justifiant ainsi son placement en zone de saisine archéologique. Une partie seulement de la ville antique est propriété du Département (environ 20 ha). Parmi ces parcelles, certaines sont classées « Monument historique », d'autres non. Certaines ont été fouillées ; parmi elles, certaines ont été valorisées (13 ha), d'autres non. Enfin, certaines parcelles sont une réserve archéologique, non fouillée à ce jour mais devant être conservée pour être potentiellement étudiée un jour, voire mise en valeur, en fonction des découvertes. Aussi, MuséAl est-il gestionnaire de parcelles départementales reconnues comme faisant partie du site archéologique de la ville romaine d'Alba, dont certaines sont actuellement mises en valeur et visitables, et d'autres parcelles destinées à la recherche archéologique.



Bien d'autres parcelles, détenues par la commune ou par des particuliers complètent le site archéologique romain, sans être classées « Monument historique », ni visitables. Certaines ont fait l'objet de fouilles anciennes, d'autres restent à explorer.

Cette configuration, assez similaire aux autres capitales de cité romaines enfouies, donne lieu à des modes de gestion différenciés et à une relation complexe avec les autres acteurs du territoire, notamment afin de concilier usage contemporain et protection patrimoniale à long terme. La gestion départementale et le fait que la plupart des parcelles soient classées sont d'une aide précieuse dans l'exercice des missions de conservation, d'étude et de valorisation de ce patrimoine millénaire. Un règlement de circulation permet la protection des vestiges sur toutes les parcelles départementales, qu'ils soient en surface ou en sous-sol. Les prospections géophysiques ont démontré que par endroits, ceux-ci apparaissent directement sous l'humus.

La valorisation du site est pour l'instant essentiellement basée sur quelques panneaux pédagogiques et sur les visites guidées. En termes de maintenance, les équipements de base comme les passerelles, bancs, tables seront à renouveler afin de conserver une qualité d'accueil des publics. Enfin, deux parcelles de vignes ont été allouées à un vigneron, afin de les exploiter et de produire une cuvée dédiée au musée et vendue à la boutique de MuséAl.

» » » Objectifs 2023-2028

- Positionner le service en pilote de la recherche archéologique sur Alba (prospection, fouille en chantier-école)
- Mettre en œuvre le règlement de circulation dans la réserve
- Mettre à niveau le classement Monument historique suite aux prospections géophysiques
- Mettre à jour et faire appliquer un règlement de visite
- Restaurer la partie arrière du théâtre et consolider l'affaissement du cardo
- Créer une régularité dans la maintenance des dispositifs extérieurs
- Mettre en place un audioguide en plusieurs langues
- Créer une cuvée de vin à édition limitée pour le musée
- Valoriser le pacage des moutons sur le site
- Mettre à l'étude la création d'un espace de reconstitutions
- Mettre à l'étude la création d'un espace de médiation de la viticulture

1.2 MuséAl, un service territorial conventionné avec les services de l'État, pour une action concertée des services publics de l'archéologie en Ardèche

Le Service archéologique départemental est un interlocuteur privilégié et accessible pour toutes les questions archéologiques sur son territoire. Il accueille et échange régulièrement avec les Ardéchois et les associations locales pour des conseils, des expertises ou encore le don d'objets archéologiques. A ce titre, il était intéressant tant pour le Département que pour l'État de s'entendre sur la façon de travailler ensemble, dans l'intérêt de la protection et de la mise en valeur du patrimoine archéologique ardéchois, d'où plusieurs conventionnements.



1.2.1 Un service habilité pour la mission de service public d'archéologie préventive

État des lieux

À la suite d'un dossier soumis au ministère de la Culture, le Service archéologique départemental a obtenu, en 2008, 2013 puis 2018, une habilitation pour la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive. Elle permet ainsi à une collectivité territoriale d'être reconnue comme « opérateur d'archéologie préventive », ce « qui témoigne de sa place particulière, de ses responsabilités dans la relation qu'elle entretient avec son patrimoine archéologique et qui marque une reconnaissance de la légitimité des collectivités à faire de l'archéologie à raison de leur territoire » (ministère de la Culture). Le service archéologique est le seul habilité en Ardèche et l'un des trois opérateurs de collectivité territoriale pour l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes (les autres étant le Département de l'Allier et la Ville de Lyon). Cette habilitation permet à MuséAl d'intervenir en amont des travaux d'aménagement du territoire afin de diagnostiquer l'impact archéologique des travaux et de permettre ainsi la sauvegarde par l'étude des données scientifiques. Ces diagnostics, par le biais de sondages/tranchées, permettent d'évaluer la sensibilité archéologique d'un terrain pouvant, lors de la présence de vestiges, aboutir à une fouille archéologique. Il s'agit d'une mission de service public non soumise à concurrence/hors marché, qui donne lieu à une subvention compensatrice de l'État l'année suivante, selon un barème qui prend en compte la surface et la complexité des lieux (300 000 euros sur 10 ans). Après réception de la prescription de diagnostic effectuée par le Service régional de l'archéologie (DRAC Rhône-Alpes), le service évalue sa capacité à accepter le chantier. Plusieurs critères entrent en ligne de compte, notamment le plan de charge des deux archéologues, les spécialités scientifiques requises par l'État et la capacité en termes de moyens mécaniques, pour lesquels le service fait parfois appel au service des routes du Département. Priorité est notamment donnée aux aménageurs publics du territoire ardéchois. En cas d'incapacité d'opérer un diagnostic, MuséAl en fait part sous quatorze jours à l'État, qui attribue alors la réalisation de celui-ci à l'INRAP.

L'habilitation du Service archéologique départemental implique des relations étroites avec les services de l'État, et principalement avec le Service régional de l'archéologie (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes). En dehors de ces interventions, le service intervient parfois en urgence sur des cas de figure très

divers : découvertes fortuites (visite sur place, premiers recueils, signalements, déclarations officielles obligatoires, expertises), suivis de travaux sur demande du SRA déclarés sous forme de recherche programmée, apport d'objets par des particuliers etc.

En parallèle à l'habilitation, une convention permet de clarifier les actions de chaque partie, notamment en ce qui concerne l'exploitation scientifique des données et de la valorisation des opérations de terrain.

» » Objectifs 2023-2028

- Rendre le bilan quinquennal de l'habilitation d'archéologie préventive dans les temps
- Rendre les rapports des opérations effectuées dans les temps
- Renouveler la convention fixant les termes du partenariat avec l'État
- Déployer un kit de prévention des pillages et des destructions avec le service culture et jeunesse
- Créer un partenariat formalisé avec les instances de conservation des grottes ornées (expertise, formation)
- Développer la compétence Moyen Âge/Moderne au sein du service

1.2.2 Liens avec les autres services de l'État

État des lieux

Le Service archéologique entretient également des liens anciens et solides avec les autres services de l'État, notamment le Service des Musées de France pour la gestion de la collection, mais aussi la Conservation régionale des Monuments historiques (CRMH) et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP), pour la gestion du site classé. Dans une optique de gestion concertée et de confiance entre services publics français de l'archéologie, les nombreuses occasions d'échanger et de se rencontrer (réunions de laboratoires, congrès, réunions techniques, de projet etc.) garantissent le lien et le partage d'informations permanent.

De plus, depuis fin 2021, le service est conventionné pour 3 ans avec l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap). L'objet de cette convention-cadre est de permettre une collaboration intellectuelle sur des projets scientifiques et de médiation culturelle. Elle est déclinée par avenants permettant de préciser les modalités des collaborations pour chaque projet. L'exposition « Grande Terre de vins - Le terroir révélé par l'archéologie » a fait l'objet d'un tel document. Le suivi de la bonne collaboration s'effectue par réunions bi-annuelles.

» » Objectifs 2023-2028

- Faire valider le Projet scientifique et culturel (PSC) du musée par la DRAC après vote par l'Assemblée départementale
- Maintenir une régularité d'échanges avec le Service des Musées de France (SMF)
- Développement des liens réguliers avec l'UDAP et la CRMH
- Renouveler la convention-cadre avec l'Inrap

2.1 Conforter la gestion en régie directe de sites archéologiques ardéchois

2.1.1 L'antique ville d'Alba

État des lieux

Le site archéologique d'Alba-la-Romaine correspond aux vestiges de la capitale romaine des Helviens, un peuple gaulois romanisé qui occupait la moitié sud du département de l'Ardèche. Les Helviens font partie des peuples conquis par Rome à la fin du II^e siècle avant notre ère. Ils sont mentionnés par Jules César dans la *Guerre des Gaules* ainsi que par Pline l'Ancien. Leur capitale est établie à Alba Helviorum, aujourd'hui Alba-la-Romaine, qui dirige un territoire, la cité. Celle-ci fait partie de la province de Narbonnaise, couvrant le sud-est de la France.

Alba constitue alors un centre administratif, politique, religieux et économique. Elle se pare de nombreux monuments publics qui composent la panoplie classique d'une ville romaine, notamment à son apogée, entre le II^e et III^e siècles de notre ère. À partir du IV^e siècle, et surtout au V^e siècle, la ville antique est peu à peu délaissée jusqu'à son abandon. La raison de ce déclin reste sujet à débat.

Les recherches archéologiques qui ont eu lieu sur le site antique depuis 1821 ont révélé une grande partie de l'organisation de la capitale des Helviens. Le site s'organise autour d'un centre monumental, de sanctuaires, d'un théâtre et de plusieurs domus, riches demeures urbaines. Plusieurs villae, domaines agricoles péri-urbains, complètent ce paysage. La qualité de la conservation de ces vestiges a conduit au classement au titre des Monuments historiques de la plupart d'entre eux, répartis sur 80 parcelles, et à la création d'une réserve archéologique, zone protégée exempte de fouilles, destinée à être fouillée plus tard, avec de nouvelles technologies.



Le site archéologique est accessible librement et gratuitement tous les jours 24h/24 et dispose de plusieurs parkings et commodités. Il accueille 8000 visiteurs de plus que le musée chaque année. Il est aussi le lieu privilégié de développement d'actions culturelles, notamment de spectacles (théâtre, cirque, musique, contes, cinéma...).

Pré-existant au musée qui raconte son histoire, il n'a pas donné lieu à réévaluation depuis son aménagement, en dehors de la restauration du théâtre. Il sera désormais nécessaire de positionner les ressources sur la maintenance des passerelles de bois et du mobilier urbain, la mise à jour de la signalétique et la matérialisation de l'entrée, afin que le niveau d'accueil du site soit équivalent à celui du musée.

La visite du site archéologique est actuellement possible via quatre axes :

- Visite libre, un jour d'ouverture du musée, permettant de bien comprendre le site et son musée ;
- Visite libre un jour de fermeture du musée, où les explications présentes sur site doivent suffire à sa compréhension ;
- Visites guidées, soit générales, soit thématiques (« Pierre et Vin », par exemple) ;
- S'ajoutent à cela les façons de découvrir le site « autrement », assez variées : à l'occasion d'un festival gratuit, pour une course à pied, une promenade, le suivi d'un parcours biodiversité, une chasse aux énigmes, un escape game etc.

Actuellement, si les visites guidées sont très satisfaisantes, ainsi que les ateliers pré-cités, les panneaux peuvent être améliorés : informations à clarifier, à réviser, à synthétiser, images à agrandir, en modifier le point de vue etc. Par ailleurs, il serait intéressant que cette rénovation soit bilingue. Enfin, le sanctuaire est très peu visité et il doit être possible de le relier plus explicitement au reste du site visitable.

Sur le plan de l'accueil, le nombre de tables de pique-nique, de poubelles et de bancs (rochers-bancs) est à ajuster au niveau de fréquentation du site par les visiteurs, tout comme la fréquence de la maintenance du site, afin de garantir un niveau d'accueil élevé quelle que soit la date de la visite. Enfin, un équilibre pourrait être trouvé afin de fleurir le site sans percer les couches archéologiques de racines et ainsi le rendre encore plus accueillant et ombragé, question cruciale à l'aune d'un climat désormais régulièrement très chaud.



© Matthieu Dupont

» » Objectifs 2023-2028

- Créer et mettre en place un audio-guide en plusieurs langues et y inclure le lien avec le village et le sanctuaire
- Mettre à jour textes et images des panneaux archéologiques et traitant de la biodiversité
- Développer une offre populaire destinée à motiver de nouveaux visiteurs à franchir le pas
- Questionner la présence et la pertinence de certains mobiliers urbains ou muséographiques extérieurs (table en béton, panneaux de bronze, kiosque etc.)

2.1.2 Le musée romain d'Alba-la-Romaine

État des lieux

Situé au contact des vestiges, MuséAl est aussi le nom du musée du site de l'antique Alba Helviorum. Il a été constitué à partir d'une collection de biens archéologiques à l'inventaire « Musée de France », par proposition de la collectivité départementale au ministère de la Culture (arrêté du 15 mai 2014). À ce jour, cette collection « Musée de France » compte environ 1 000 objets archéologiques.

Cette collection est venue rejoindre un musée de site dont la conception a été confiée au cabinet d'architecture 3A qui a élaboré un espace muséographique accessible, dans un écrin contemporain. Le bâtiment, qui dispose d'un parvis abrité, s'articule autour d'un rez-de-chaussée qui comprend un espace d'accueil-boutique, les salles d'exposition (permanente et temporaire, ERP Y), un auditorium et un déambulatoire, ainsi que les espaces de médiation culturelle (ERP R). L'étage accueille le centre de documentation, les bureaux ainsi que la réserve conservant la partie non exposée de la collection « Musée de France ».

Le parcours muséographique permanent (146 m²) repose sur environ trois cents objets de la collection « Musée de France », qui permettent au visiteur de comprendre le développement et la vie quotidienne sur le site antique. Le musée, payant mais à un tarif accessible, accueille environ 22 000 visiteurs par an, qui ont également la possibilité de découvrir une exposition temporaire, dont le thème et le contenu sont renouvelés tous les un à deux ans par l'équipe du service. MuséAl a fortement spécialisé sa médiation culturelle vers un public scolaire et familial, avec la création d'une cinquantaine d'ateliers pédagogiques qui rencontrent un franc succès.

Sur le plan touristique, les textes sont intégralement en français mais il est possible d'emprunter à l'accueil un document d'aide à la visite du parcours permanent en anglais et en néerlandais. Les dépliants de communication sont édités en français. Les multimédias sont actuellement sous-exploités par les visiteurs, que ce soit dans l'auditorium ou dans l'espace muséographique et seront à repenser. Les toilettes sont accessibles à la seconde entrée du musée et le parvis est utilisé comme espace de repas et de buvette.

» » Objectifs 2023-2028

- Réviser les cartels, textes et les traduire en anglais au minimum
- Auditer et améliorer les procédures d'accueil, de sécurité et de sûreté
- Questionner la fonction et la jauge actuelles de l'auditorium

- Traduire les dépliants au moins en anglais
- Réviser les multimédias
- Questionner le discours, notamment l'introduction, afin de parler de la Protohistoire et de relier la création d'Alba aux époques antérieures
- Mettre à jour le contenu des vitrines en fonction des nouvelles acquisitions et du discours

2.1.3 Développer la gestion de sites satellites

La villa romaine de Bas-Juliau

État des lieux

Sur les pentes de Juliau se situe une villa romaine, propriété du Département. Actuellement non mise en valeur, la villa n'est pas ou difficilement accessible (broussailles, accès privé...). Les fouilles archéologiques réalisées à la fin des années 1980 n'ont pas encore été publiées mais ont permis de mettre au jour la pars urbana (habitation luxueuse) et la pars rustica (partie agricole). Les fondations d'un petit édicule probablement religieux ont également été découvertes en bordure de ravin, ainsi que des habitations et un bassin. Cette villa a été valorisée dans l'exposition « Grande Terre de Vins » et dans le catalogue publié à cette occasion.

Maquette de la villa

» » Objectifs 2023-2028

- Actualiser les acquis de la science
- Évaluer l'état de conservation du site
- Prendre les mesures nécessaires à sa conservation



- Concevoir et mettre en œuvre un projet tutoré avec les étudiants du Cermosem (Le Pradel, Mirabel, université Grenoble-Alpes)
- Valoriser la villa et la ville depuis la villa et l'intégrer aux parcours extérieurs de visite (notamment via l'audioguide) et de randonnée existants

Le sanctuaire de territoire de Bagnols

État des lieux

A quelques dizaines de mètres du musée et du centre monumental d'Alba se trouve un sanctuaire de territoire (non intégré à la ville romaine, donc), sur parcelle départementale. L'accès n'est pas aisé, car il s'agit de passer par un chemin privé qui dessert des parcelles de vignes. La signalétique ne permet pas au visiteur d'imaginer qu'un monument romain se cache à quelques dizaines de mètres derrière la barrière, le grillage et la butte de terre. Le monument n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap car il n'est pas possible de faire le tour des vestiges, ni de monter sur la butte, sur laquelle se trouvent les explications. Les objets issus des fouilles sont néanmoins exceptionnels et sont donc conservés et présentés au musée (notamment la statue de l'empereur) et il serait intéressant pour sa bonne compréhension que le public s'y rende de manière effective.

Ce sanctuaire a été fouillé pendant plus de dix ans et n'a pas été publié. Il est donc difficile à l'heure actuelle de construire un discours certain sur ce monument (Sanctuaire protohistorique antérieur ? Sanctuaire de territoire et sanctuaire urbain ?), mais il est possible de le rattacher à l'histoire générale des sanctuaires gallo-romains.

» » Objectifs 2023-2028

- Actualiser les acquis scientifiques de ce sanctuaire et sa caractérisation
- Améliorer la signalétique directionnelle



- Intégrer le sanctuaire à l'audioguide
- Clarifier l'accès sur le plan juridique
- Questionner la forme de la butte destinée à une vue panoramique (idée à intégrer au 1^{er} point ?)
- Investiguer la piste de la réalité augmentée pour mieux faire comprendre le site
- Valoriser le site dans le cadre de la mise en place de la voie douce Le Teil-Alba

2.2 Consolider l'intégration de l'offre de MuséAl à la politique d'attractivité touristique du Département et aux réseaux touristiques existants

2.2.1 Conforter la qualité de l'offre et la faire connaître et reconnaître

État des lieux

L'établissement dispose déjà d'une bonne visibilité touristique, notamment par une présence au sein de la plupart des offices de tourisme locaux ; qui pourrait toutefois être développée dans les départements limitrophes, notamment dans la Drôme et dans le Gard. Il est référencé sur les pages Internet de ces organismes, ainsi que dans leurs brochures de destination. MuséAl est aussi adhérent à des sites Internet recensant les sorties en famille et à Passerelle Patrimoines, qui est chargé de la conception et des réservations des séjours scolaires patrimoniaux en Ardèche. Un nouveau plan de communication sera établi en lien étroit avec la Direction de la communication.

L'établissement a des contacts réguliers avec l'agence de développement touristique de l'Ardèche à maintenir et développer (stratégie, salons, sondages et e-réputation...).

L'établissement est labellisé « Accueil vélo » et « Vignobles et découvertes », deux labels à mettre davantage en avant.

Enfin, l'établissement est accessible aux personnes à mobilité réduite (plain-pied, rampe, toilettes adaptées, boucle magnétique, un agent référent formé, un bac de fouille adapté etc.), aspect qui devra faire l'objet d'une plus grande publicité et d'une maintenance régulière.

» » Objectifs 2023-2028

- Conforter la qualité de l'offre et la faire connaître et reconnaître
- Maintenir et développer les liens avec l'ADT et Passerelles Patrimoine



- Consolider la visibilité de MuséAl sur le thème de la sortie en famille (label Mômart, label Famille+)
- Inclure MuséAl dans les boucles de cyclotourisme
- Améliorer la signalétique des abords
- Obtenir le label « Tourisme et handicap »

2.2.2 Un service départemental, vitrine de l'Ardèche

État des lieux

L'établissement a été dès sa fondation un service public en régie directe du Département de l'Ardèche. En cela, il représente le Département, dans tous ses aspects. Parfois considéré à tort comme associatif, il conviendra de renforcer cet aspect du point de vue de la communication afin que le public identifie parfaitement que les actions menées par MuséAl sont bien des actions départementales de service public.

Néanmoins, le service est très bien doté en outils de valorisation de l'Ardèche : il a pour mission de conserver et de mettre en valeur son histoire, in situ et hors-les-murs.

Le hall d'accueil du musée met en valeur les autres sites ardéchois à visiter. La boutique qui s'y trouve est de qualité et permet à l'usager de repartir avec un souvenir des lieux. Elle pourrait être encore améliorée sur ce point, notamment en vendant au moins un livre sur la grotte Chauvet et en proposant un assortiment de produits locaux non réfrigérés, afin que le touriste n'ayant vu de l'Ardèche que MuséAl reparte avec au moins un produit alimentaire typique. Un support est réservé aux produits confectionnés par les artisans d'art suite à l'appel à projet de l'Agence des métiers d'art, afin de valoriser ceux-ci.

Enfin, MuséAl organise nombre d'événements sur place et en dehors de ses murs qui constituent des opportunités de visibilité départementale auprès d'un large public.



» » Objectifs 2023-2028

- Adhérer aux grands réseaux nationaux (musées, archéologie, conservation préventive) : Société française d'étude de la céramique antique en Gaule (Sfecag), Association nationale pour l'archéologie de collectivité territoriale (ANACT), Bouclier Bleu (sécurité civile en matière de protection du patrimoine), ArchéoMuse (musées d'archéologie), RamAntique (média-teurs en archéologie romaine), RIGMA (gestionnaires de mobilier archéologique) et à l'ICOM (International council of museums)

- Développer la notoriété de l'établissement sur le net (site web, réseaux sociaux, médiation culturelle en ligne)
- Mettre à jour la charte graphique de tous les supports de communication
- Encourager le personnel à représenter le service en dehors de l'Ardèche
- Encourager les agents à être membres de laboratoires scientifiques reconnus
- Mettre à jour le discours muséographique en renvoyant le public sur les lieux à visiter sur le territoire lorsqu'ils sont cités
- Inclure dans la boutique des produits du terroir et des produits dérivés

2.2.3 Conforter l'intégration de MuséAl aux réseaux de cyclotourisme via le label Accueil vélo

État des lieux

MuséAl a obtenu le label « Accueil vélo », qui comprend des racks, une prise de recharge, un kit de dépannage à l'accueil et permet donc à l'établissement d'être valorisé dans les supports de communication dédiés au cyclotourisme.

» » » Objectifs 2023-2028

- Conforter la valorisation du label Accueil vélo
- Intégrer MuséAl aux circuits de cyclotourisme
- Augmenter le nombre de racks côté musée et en ajouter côté théâtre
- Développer la coopération avec l'ADT et la commune d'Alba pour favoriser le lien entre le musée et le site
- Prendre en compte la création de la voie douce Le Teil-Alba-la-Romaine dans le développement du site
- Faire savoir que MuséAl peut être sollicité à l'occasion des grands événements sportifs pour valoriser l'histoire locale



2.2.4 Conforter l'intégration de MuséAl aux réseaux d'œnotourisme via le label Vignobles et Découvertes

État des lieux

MuséAl dispose de vignes cultivées sur ses parcelles et a obtenu le label « Vignobles et Découvertes ». L'entretien et l'exploitation des vignes viennent d'être confiés à un viticulteur de la cave d'Alba pour 9 ans. Il existe d'ores-et-déjà depuis longtemps une visite à deux voix vigneron/médiatrice culturelle permettant au public de découvrir le site archéologique et la vigne et de terminer par une dégustation.

Nombre de conférences sont par ailleurs clôturées par une dégustation de vins ardéchois. L'exposition « Grande Terre de vins » (2022-2023) permet de tisser ce lien entre la viticulture d'aujourd'hui et celle d'hier et sera pérennisée via l'édition itinérante de l'exposition et par l'édition d'un ouvrage publié avec ISBN. L'accueil de plusieurs soirées consacrées à la rencontre entre les habitants et les vignerons albains afin de permettre à la population de s'approprier ce patrimoine seront également une manière de rendre l'exposition et plus globalement l'archéologie socialement utiles.

» » Objectifs 2023-2028

- Mettre en valeur le label et les actions déjà existantes
- Intégrer les circuits d'œnotourisme
- Créer en partenariat avec la cave d'Alba-la-Romaine une cuvée dédiée au musée en série limitée chaque année
- Questionner la pertinence et la faisabilité d'un espace pédagogique extérieur permanent dédié à la vigne
- Réitérer chaque année la vendange participative et le pressoir à raisin pour les Journées européennes du patrimoine



2.2.5 Développer une offre d'affaires

État des lieux

L'établissement a toutes les potentialités pour développer une offre d'affaires. Elle dispose d'un très grand espace extérieur, d'un parvis couvert, d'un grand parking permettant notamment le stationnement de cars, d'un musée, d'une exposition temporaire, de barnums, de centaines de chaises, de salles de réunions et pourrait donc tout à fait répondre aux demandes d'entreprises souhaitant un lieu extérieur afin d'y réaliser un tourisme d'affaires (week-end d'intégration, fête annuelle, soirée mécénat...). Des traiteurs de qualité sont par ailleurs établis à moins de 10 km du musée. A l'heure actuelle, MuséAl teste ses capacités en proposant aux autres services du Département et aux partenaires d'effectuer leurs réunions sous forme d'un prototype d'offre d'affaires.



@ Matthieu Dupont

» » Objectifs 2023-2028

- Diagnostiquer les actions possibles en partenariat avec les professionnels du tourisme
- Développer les repas et goûters romains
- Développer des partenariats afin de pouvoir accueillir des congrès, notamment avec le Cermosem (Le Pradel, Mirabel)
- Développer les partenariats internationaux (jumelages, échanges, accueil de stagiaires internationaux)
- Aboutir à une offre d'affaires « clés en main » dont les professionnels pourront s'emparer, intégrant systématiquement une action de médiation culturelle in situ, afin que l'établissement en fasse un atout pour la réalisation de ses missions.



2.3 Un centre culturel du Sud-Ardèche

État des lieux

MuséAl gère un musée et un site archéologique notamment composé d'une vingtaine d'hectares de vestiges, dont le théâtre antique. A travers sa programmation culturelle annuelle (expositions du musée, événements festifs etc.), il accueille un public varié dont une partie ne fréquente ni le musée, ni le site. MuséAl a d'abord été pensé comme saisonnier estival. Il s'est ensuite développé via des actions réparties tout au long de l'année, avec notamment une très forte capacité à accueillir les groupes scolaires et d'autres actions culturelles : des conférences en lien avec l'exposition, d'avril à décembre, très prisées ; deux semaines d'ateliers pédagogiques durant chaque période de petites vacances scolaires, quasiment toujours à pleine capacité ; le festival de court-métrage « Des courts et des meilleurs » en mai ;

la Nuit des Musées en mai également ; les Journées européennes de l'archéologie, en juin ; le festival de cirque, dit « Festival d'Alba », en juillet ; de nombreuses activités tout l'été (visites, ateliers, yoga, théâtre, cinéma, danse, musique, reconstitution historique, jeu de rôle grandeur nature, nuit des étoiles etc.) ; les Journées européennes du patrimoine en septembre ; le Fascinant week-end en octobre, ainsi que la Fête de la science ; une Soirée Halloween ; puis des contes de Noël et le père Noël. Des résidences d'artistes sont également accueillies, en partenariat avec d'autres structures.

Aussi, au-delà d'un musée de site archéologique, MuséAl est aussi une scène culturelle du Sud-Ardèche à fort potentiel de développement.

» » Objectifs 2023-2028

- Renouveler l'offre de programmation culturelle à l'année en concertation avec l'ADT et les collectivités, en conservant une attention prioritaire aux acteurs culturels locaux (AMAC, SMAC, les Eclisses et Labeaume en musique, Format, la Cascade et l'Art d'en faire, la Maison de l'image et la Maison du cinéma documentaire, Quelques p'Arts pour les arts de la rue, etc.) et en créant les conditions d'accueil de la création contemporaine.
- Développer l'image de l'Antiquité romaine en créant un concept immersif (action culturelle, médiation, repas romain, costumes)
- Développer trois lignes éditoriales distinctes, à ISBN : la collection de catalogues d'exposition, la collection de mémoires d'archéologie sur l'Ardèche et la collection de fictions écrites à partir d'un patrimoine archéologique existant en Ardèche.
- Simplifier la communication pour la programmation culturelle et renforcer sa diffusion
- Développer la création contemporaine
- Développer l'accompagnement des acteurs culturels locaux
- Se concerter avec les autres acteurs culturels publics du territoire pour une efficacité de la dépense publique





© Matthieu Dupont

AXE 3 : Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les publics prioritaires du Département (jeunesse, associations et champ social)

3.1 Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour la jeunesse (0-25 ans)

État des lieux

MuséAl dispose déjà de très nombreuses ressources pour la jeunesse, notamment un catalogue d'une cinquantaine d'ateliers pédagogiques, toutes conçues en interne. Ce recueil est utilisé soit par les professeurs pour réserver directement, soit par les offices de tourisme et Passerelles patrimoines pour concevoir des offres de groupes permettant au public de séjourner plus longuement sur le territoire. Ils sont aussi très prisés des centres de loisirs locaux, qui ne manquent pas d'amener leurs groupes d'enfants. De plus, durant toutes les petites vacances scolaires, des ateliers sont proposés tous les jours aux familles et sont très souvent complets. Ouverts aux adultes et aux enfants, ils sont notamment courus des grands-parents ou familles monoparentales venues avec leurs enfants partager un moment ensemble autour d'une activité organisée. Des offres plus ponctuelles existent : fêter son anniversaire au musée, organiser une fête avec un atelier inclus, etc. Le public adolescent raffole notamment de l'activité de graff, créée pour valoriser les graffitis antiques conservés dans la collection « Musée de France ». A noter que les enfants constituent un tiers des entrées au musée (un millier en famille, un millier en « hors-murs » et environ 3 600 venus soit avec l'école soit avec le centre de loisirs).

A ce jour, la gratuité d'entrée ne concerne que les moins de 6 ans, et les étudiants ont un tarif réduit.

Le musée reçoit chaque année de très nombreuses demandes de stage de la part d'étudiants de la région et d'ailleurs et en accepte la plupart (stages de 3^e, stages de BTS Tourisme, stages de Licence, stages de Master), afin de permettre aux jeunes de découvrir les missions du service et d'y participer à leur niveau, devenant ainsi des ambassadeurs à la fois du service archéologique et du musée mais aussi du Département de l'Ardèche. Ils repartent en effet en ayant découvert l'ensemble des missions du service départemental.

» » » Objectifs 2023-2028

- Développer le public individuel jeune, notamment en rendant l'accès au musée et à l'exposition temporaire gratuits aux moins de 25 ans et en abaissant au demi-tarif le tarif étudiant
- Développer les ateliers dédiés aux adolescents
- Proposer deux concours d'écriture (les années impaires le meilleur mémoire de recherche sur l'archéologie helvienne, les années paires une fiction)
- Créer un chantier participatif ouvert aux jeunes
- Associer les jeunes à la production des expositions et des escape games (notamment les MJC, centres sociaux-culturels, salles ados etc.)
- Renforcer le partenariat avec les centres de loisirs, notamment en leur réservant des créneaux
- Renforcer l'accueil de jeunes scientifiques en stage ou en co-direction de mémoires de recherche sur l'Ardèche

- Permettre au personnel d'intervenir dans les cours d'archéologie du Cermosem (Le Pradel, Mirabel)
- Proposer une offre de bienvenue des étudiants du Campus connecté d'Ardèche
- Proposer un chantier des collections-école
- Proposer une offre de formation en médiation culturelle
- Développer la médiation culturelle en ligne (Youtube, Twitch, MOOC...)

3.2 Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les associations

État des lieux

MuséAl a dès le début tissé de nombreux liens avec les associations locales, que ce soit pour co-organiser des événements ou pour servir de lieu de visite lors d'une assemblée générale ou une sortie annuelle. Cette seconde partie peut encore être développée, dans le cadre de l'offre « affaires » dédiée aux associations. MuséAl fait aussi beaucoup appel aux associations de développement culturel afin de les intégrer dans la programmation culturelle. Enfin, MuséAl accompagne les associations, notamment en archéologie, afin de les aider dans leurs projets de recherche ou de valorisation (conseil scientifique, technique et soutien numéraire ou en nature lors des opérations de recherche).

A noter un partenariat de longue durée avec la Fédération ardéchoise de recherche préhistorique et archéologique (FARPA), qui fédère les sociétés savantes archéologiques en Ardèche, co-organisatrice des RDV Archéo.

» » Objectifs 2023-2028

- Développer une offre d'affaires pour les associations
- Développer les partenariats engagés donnant satisfaction
- Créer de nouveaux partenariats permettant un renouveau culturel
- Soutenir les associations archéologiques et maintenir le lien à la FARPA
- Développer des partenariats associatifs pour le chantier des collections
- Travailler en lien étroit avec le Service culture et jeunesse et le service sports et vie associative pour une action départementale concertée en faveur de la vie associative.

3.3 Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les acteurs du champ social

État des lieux

MuséAl accueille déjà des groupes en proposant une offre spécifique pour les publics du champ social, qui viennent avec un accompagnateur/prescripteur. Un poste de médiateur culturel est d'ailleurs fléché en ce sens, en sus des autres activités, et permet de proposer une offre de qualité, avec un personnel formé et motivé sur ces questions. Sont notamment accueillis des groupes de personnes en situation de handicap et des personnes défavorisées. Il est possible d'aller plus loin en ce sens en faisant connaître l'offre de manière plus large.

» » Objectifs 2023-2028

- Faire connaître l'offre, en étant présent dans les réunions et salons dédiés, en collaboration étroite avec les services sociaux du Département
- Développer des partenariats avec les associations dédiées à ces publics, afin de faire connaître l'offre et en construire d'autres (notamment audioguide en langue des signes)
- Développer le lien avec les services départementaux en charge des mineurs étrangers et développer le travail commencé auprès des assistants familiaux, afin que l'établissement propose régulièrement aux enfants accueillis une sortie culturelle adaptée et de qualité
- Poursuivre le travail commencé auprès des Ehpad, notamment en créant des outils de médiation « hors-les-murs » à emprunter gratuitement (mallettes pédagogiques autour des sens, formation des animateurs) et des créneaux réservés in situ afin de favoriser une visite adaptée (calme, temps de pause, fauteuils)
- Poursuivre et développer des offres permettant de toucher des publics spécifiques parfois éloignés de la culture (massage bébés, yoga parent-enfant, yoga du rire...)
- Introduire des clauses sociales et environnementales dans la commande publique
- Améliorer l'accessibilité physique, sensorielle et intellectuelle des contenus, en se basant sur les innovations portées par certaines médiathèques ou autres centres culturels innovants
- Sécuriser les abords de MuséAI, notamment en créant un trottoir reliant le musée et l'arrêt de bus
- Améliorer l'accessibilité aux publics empêchés par Internet : numérisation 3d des expositions, mise en ligne des collections, traduction des pages notamment.



VIE DU PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TERRITORIAL 2023-2028

ANIMATION ET ENCADREMENT

Le présent projet scientifique, culturel et territorial sera mis en œuvre in situ par l'équipe de neuf agents permanents et un apprenti. Le chef de service est garant de sa bonne exécution. Il peut compter sur les membres du collectif de cadres de la Direction culture, jeunesse, sport et vie associative et du Secrétariat général de la Direction générale adjointe attractivité pour échanger sur tous les sujets stratégiques relatifs à ce programme et à sa bonne mise en œuvre. Il peut également compter sur les autres services du Département, dont le soutien et les moyens garantissent l'atteinte des résultats, qu'une équipe seule ne pourrait déployer.

DIFFUSION

Ce projet scientifique, culturel et territorial est mis au vote le 16 juin 2023 et est amené à être rendu public et largement diffusé en version papier et sur Internet. Une version synthétique destinée au grand public sera également diffusée sous forme de flyer et sur les réseaux sociaux.

IMPACTS ESCOMPTÉS EN TERMES D'IMAGE

En 2028, il est attendu :

- Qu'un habitant de l'Ardèche pense de MuséAl : « Je suis fier de ce qu'est devenu ce lieu, et je ne manquerai pas d'y amener famille et amis à chaque occasion » ainsi que « J'ai une demi-journée à poser cette semaine, je veux en profiter pour me divertir, faire une pause, réfléchir, me ressourcer, je vais aller à MuséAl ! »
- Qu'un internaute se dise « Ce lieu a l'air génial, il faut absolument qu'on programme des vacances là-bas ! »
- Qu'un touriste en Auvergne-Rhône-Alpes ou Occitanie se dise « Je dois absolument voir ce lieu avant de repartir ! »
- Qu'un étudiant en muséologie, communication, archéologie, médiation se dise « J'aimerais tellement être pris en stage là-bas ! »
- Qu'un professionnel de la culture se dise « Wouahw ! Ils l'ont fait ! »

ÉVALUATION ET AMÉLIORATION CONTINUE

Méthode et clause de revoyure annuelle

Le déploiement des trois axes prioritaires sera évalué via des indicateurs et au regard des moyens dont le service a bénéficié pour ce faire. Une grille d'évaluation annuelle permettra de vérifier l'atteinte des objectifs cités ci-dessus, avec un regard quantitatif et un regard qualitatif. Le service mettra en place dès 2023 de nouveaux tableaux de suivi des activités du service dans sa nouvelle configuration, afin de disposer d'une vue d'ensemble. Des extractions mensuelles pourront être réalisées et des croisements seront possibles, afin d'évaluer la bonne mise en œuvre du PSCT. Les projets feront tous l'objet d'une fiche-projet déterminant à l'avance les termes de référence et les indicateurs de réussite du projet et les

objectifs du PSCT qu'ils permettent d'atteindre. Un bilan annuel public sera rédigé à partir de l'analyse de ces données, faisant le point quantitatif et qualitatif sur les actions réalisées, comprenant un point sur l'état d'avancement de la réalisation du PSCT. Au vu des résultats, du bilan des expérimentations et partenariats et des évolutions de la société, une révision du PSCT sera éventuellement proposée.

INDICATEURS DE RÉUSSITE ET CALENDRIER PRÉVISIONNEL D'ATTEINTE DES OBJECTIFS

Axe 1 : conforter MuséAl comme le service public territorial départemental de référence en matière d'archéologie ardéchoise

Dès 2023

- Création et fonctionnement effectif d'un comité scientifique
- Accès aux données de l'archéologie ardéchoise via le SRA posé par convention
- Nombre grandissant d'acteurs du patrimoine sensibilisés par an à la protection du patrimoine archéologique
- Nombre grandissant d'actions de valorisation (publications, conférences, visites...) par an issues du financement de la recherche archéologique en Ardèche
- Mise à niveau effective en matière de sécurité et de sûreté du CCE
- Absence de détérioration du fait de l'homme dans la réserve archéologique
- Vente d'objets ou produits dérivés valorisant le lieu
- Valorisation des actions vertes de l'établissement
- Service incontournable dans la recherche archéologique à Alba (prospection, fouille en chantier-école)
- Bilan quinquennal de l'habilitation validé par les instances ad hoc
- Rapports des opérations effectuées rendus dans les temps impartis par la Loi
- Convention fixant les termes du partenariat avec l'État signée
- Nombre grandissant de personnes touchées par le déploiement du dispositif de prévention des pillages et des destructions par an
- Validation du PSC du musée par l'État
- Maintien d'un lien régulier avec le SMF
- Liens réguliers avec l'UDAP et la CRMH
- Appel à la convention Inrap au besoin

Effectif en 2024

- Convention de partenariat avec les instances de conservation des grottes ornées signée
- Etoffement de la compétence « Moyen Âge/Moderne » au sein du service

Effectif en 2025

- Service sollicité spontanément en matière d'archéologie dans les instances consultatives locales
- Informatisation de la totalité des ouvrages de référence et revues dans la base universitaire Sudoc
- Formation des agents, consulting, mise en place et fonctionnement d'un SIG pour les vestiges archéologiques d'Alba



@ © Philippe Fournier

- Bibliothèque spécialisée à jour en termes d'ouvrages de référence permettant à un chercheur sur les Helviens de travailler sur place
- Procès-verbaux de récolement de la collection Musée de France rendus à la DRAC et validés par celle-ci
- Collections gérées de manière fiable et exhaustive sur une seule base de données adaptée et maintenue
- Statut juridique des parcelles adapté à l'importance scientifique des vestiges conservés

Effectif en 2026

- Collections accessibles au public par Internet

Effectif en 2027

- Statut de « pôle scientifique de référence » (Loi LCAP 2016) sur les Helviens
- Mise à niveau en conservation préventive du Centre de conservation et d'étude (climat stable, collections protégées et stables)

Effectif en 2028

- Statuts de propriété et de protection des collections adaptés à leur importance scientifique reconnue

Dès 2023

- Audioguide en 8 langues fonctionnel toute l'année
- Auditorium requalifié et succès de sa nouvelle fonction (enquête orale et questionnaire)
- Dépliants traduits en anglais au moins
- 1/10^e de la boutique réservé aux produits valorisant le territoire (produits locaux, artisans d'art...)
- 10 événements par an minimum, où le service représente l'Ardèche en dehors de l'Ardèche
- Un tiers de l'équipe membre de laboratoires scientifiques reconnus
- Présence du service dans les grands réseaux nationaux (musées, archéologie, conservation préventive)
- Nombre grandissant de visiteurs venus en mobilité douce
- Intégration du site dans la voie douce Le Teil-Alba-la-Romaine
- Nombre grandissant de spectateurs par an
- Nombre grandissant d'événements organisés hors saison
- Inclusion de 5 acteurs culturels locaux minimum dans la programmation culturelle
- Création d'une cuvée annuelle au nom du musée
- Nombre grandissant de repas et goûters romains vendus par an
- Nombre grandissant de manifestations professionnelles accueillies par an
- Nombre grandissant de manifestations associatives accueillies par an
- Nombre grandissant de partenariats internationaux organisés par an (jumelages, échanges, accueil de stagiaires internationaux)



Effectif en 2024

- Panneaux pédagogiques à jour et maintenus quel que soit le jour de visite
- Atteinte des jauges maximales
- Mobilier touristique adapté à la fonction et à la fréquentation du lieu
- Cartels, multimédias et textes du musée à jour et traduits en anglais
- 90 % de satisfaction des visiteurs (livre d'or, commentaires web, retours agents et cahier hygiène et sécurité)
- Sanctuaire de territoire de Bagnols effectivement visité (ajout d'un éco-compteur pour vérifier)
- Obtention du label Mômart
- Inclusion de MuséAl dans les boucles de cyclotourisme
- Amélioration du score e-réputation
- Absence de commentaire négatif sur le fait de ne pas avoir trouvé le musée (livre d'or, agents, web)
- Renvoi sur le territoire dans les textes du musée lorsqu'un site est ouvert au public
- 100 % des supports de communication ont la bonne charte graphique
- Présence d'un stand de MuséAl lors des grands événements sportifs
- Intégration des circuits d'œnotourisme
- Convention avec le Cermosem signée
- Trois lignes éditoriales : catalogues d'exposition, mémoires d'archéologie sur l'Ardèche et la collection de fictions écrites à partir d'un patrimoine archéologique existant en Ardèche.

Effectif en 2025

- Obtention du label Famille+
- Obtention du label « Tourisme et handicap »
- Existence d'un espace pédagogique pérenne dédié à la vigne

Effectif en 2026

- Villa romaine de Bas-Juliau conservée et mise en valeur

AXE 3 : Positionner MuséAl comme établissement culturel ressource pour les publics prioritaires du Département (jeunesse, associations et acteurs du champ social)

Dès 2023

- Implication de MuséAl dans les projets d'Education artistique et culturelle sur les territoires engagés dans cette dynamique (convention EAC)
- Attribution effective des prix littéraires et scientifiques
- Association effective de jeunes à la production des expositions et des escapes games (MJC, centres sociaux-culturels, salles ados etc.)
- Nombre grandissant d'enfants accueillis via les centres de loisirs
- Nombre grandissant d'enfants accueillis via les établissements scolaires
- Nombre grandissant de jours de stages d'étudiants dans le service par an
- Nombre grandissant de mémoires encadrés par un agent du service par an
- Nombre grandissant d'étudiants du Cermosem accueillis par an au musée pour leurs TD

- Nombre grandissant d'heures de cours données par le personnel du musée aux étudiants du Cermosem
- Accueil au moins une fois par an des étudiants du Campus connecté d'Ardèche
- Accueil d'au moins une formation par an pour adultes
- Nombre grandissant d'événements associatifs accueillis par an à MuséAI
- Tenue effective des rendez-vous Archéo en partenariat avec la FARPA
- Nombre grandissant d'événements co-construits avec le secteur associatif
- Présence effective de MuséAI dans les réunions et réseaux dédiés au champ social
- Valorisation des tarifs sociaux du musée par les prescripteurs des publics du champ social
- Nombre grandissant de visiteurs ayant bénéficié des tarifs dédiés au champ social
- Au moins un atelier nouveau chaque année, adapté aux publics du champ social
- Au moins un outil nouveau chaque année, adapté aux actions hors-les-murs
- 10 % des points des marchés publics en lien avec la responsabilité sociale et environnementale

Effectif en 2024

- Nombre grandissant de visiteurs de moins de 25 ans
- Nombre grandissant d'ateliers dédiés aux adolescents par an
- Augmentation de la fréquentation des ateliers dédiés aux adolescents, dont anniversaires
- Organisation d'un chantier participatif jeunes par an minimum
- Ouverture d'un moyen de diffusion en ligne des innovations du service
- Création d'un trottoir entre le musée et l'arrêt de bus pour favoriser la venue en transports en commun
- Création d'une version itinérante et d'une version scan 3d de chaque exposition créée in situ

Effectif en 2025

- Obtention du label Tourisme et Handicap.



©Philippe Fournier - Maquette direction de la communication - Département de l'Ardèche